AVIS DES SOCIETES

Nous, messieurs Ahmed Belhaj Kacem et Khaled Azaïez, et à la suite des informations publiées concernant une *«Manifestation d'intérêt et intention de rachat d'un bloc majoritaire SOTUVER»*, nous apportons les éclaircissements suivants :

- « l'opération de rachat ne s'inscrit pas dans le cadre de l'article 6 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- la publication de cette information a pour but unique d'informer les héritiers CHAHED de nos intentions de rachat ;
- le financement de l'opération n'est pas encore mobilisé compte tenu du fait :
    - que nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part d'un fonds d'investissement européen ;
    - que nous avons déjà entamé des pourparlers avec un fonds d'investissement africain sans pour autant avoir un accord formel ;
    - que nous avons déjà entamé des pourparlers avec des bailleurs de fonds tunisiens sans pour autant avoir d'accords formels.
- le financement de l'acquisition du reste du capital dans le cas où nous serons soumis par le CMF à une procédure d'offre d'achat portant sur le reste du capital n'a pas été prévu dans notre montage financier de l'opération. »

De tout ce qui précède, nous renonçons à notre intention de rachat.